



LE HERISSON

La Gazette de l'opposition à Faulquemont

Directeur de la publication Patrick Bonnet - N°9 Mars 2013

ISSN 1968-9837

Dépot légal mars 2013 - Conception et réalisation Performances 03 87 27 29 00, imprimé et distribué en 2300 exemplaires

EDITO :

Une grande nouvelle pour tous ceux et celles qui nous ont maudits pendant ces années, le *Hérisson* verra encore deux à trois numéros au plus puisque les élections municipales de mars 2014 mettront un terme à la parution de ce magazine. A tous ceux qui attendaient *Le Hérisson*, il ne reste plus qu'à se mobiliser pour prendre la relève.

Serais-je candidat ? Après avoir subi, ainsi que des proches et amis, des menaces tout au long de cette mandature, une chose est sûre lesdites pressions n'influenceront en rien ma décision et pas davantage cette ultime intimidation émanant du maire et candidat BIANCHIN, je cite «*Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour que BONNET n'ait pas le pouvoir*».

Que faut-il entendre dans cette farouche volonté : «*Tout, n'importe qui, surtout pas BONNET*» ? Le ton est donné, la prochaine campagne pourrait être diffamatoire, médisante...

Pourquoi tant de haine ? L'adjoint BLANCHARD n'avait-il pas dit à la fin du premier conseil de leur mandature «*BONNET ne m'arrive pas à la cheville*». Toutes ces menaces, tant de haine, la faute à ce petit animal au demeurant fort sympathique que l'on trouve souvent sur nos routes victime de véhicules ?

Souhaiterait-on ce destin au *Hérisson* faulquinois ? Il est vrai qu'avec ce numéro 9 de la Gazette de l'opposition vous découvrirez encore des choses que l'équipe BIANCHIN aurait préféré garder cachées. Toujours ce culte du secret.

N'est-ce pas cette équipe, avec sa gestion au mieux de ses intérêts et de ceux de leurs copains, avec ses déclarations «*ce n'est pas moi, c'est la faute des autres, je n'étais pas au courant*» qui est à l'origine de la création de cette Gazette et qui a fait qu'un groupe de personnes a décidé de dénoncer ces manœuvres ?

Je ne suis pas vacciné, on ne l'est jamais contre la médisance. Des bêtises, oui j'en ai faites, je ne suis pas parfait. J'ai appris à reconnaître mes erreurs, je suis même prêt à en discuter. Durant ces 5 années, vous m'avez sollicité, vous m'avez apporté votre soutien, vous avez contribué à l'existence du *Hérisson*.

Dans ce numéro, vous découvrirez d'autres mensonges de cette équipe, vous découvrirez que l'embauche est plus que jamais en vigueur au sein de cette équipe en fin de mandat, **qui place les siens et leurs proches.**

Patrick Bonnet, Conseiller municipal.



On ne devient pas vieux pour avoir vécu un certain nombre d'années ; on devient vieux parce qu'on a déserté son idéal (Douglas Mac Arthur). William n'avait pas déserté son idéal. Généreux, cultivé, joyeux luron, sérieux, parfois caustique, il était tout cela, il était notre Ami.

William Hollard était un pilier du *Hérisson*, l'un des membres fondateurs. S'il était à l'origine de nombreux articles, l'auteur de plusieurs d'entre eux, il était avant tout par ses relectures assidues avant parution un véritable censeur ; combien de discussions avons-nous eues lui et moi, chez moi, chez lui, au téléphone ? Même lorsqu'il n'était pas au mieux de sa forme, s'excusant du retard à répondre à mes interrogations.

William nous a quittés, alors que quelques jours plus tôt nous parlions de ce présent numéro. Je suis heureux qu'il ait participé à sa réalisation, son empreinte fera à nouveau jour lors de la réalisation de prochains inédits auxquels il avait contribué. A la revisto Bill ! Avé de pan à la panier Vieux Frère ! **L'équipe du Hérisson.**

Des nouvelles du précédent Hérisson : Le dernier numéro n'a pas plu à certains qui se sont sentis concernés, notamment dans l'article *Deux poids deux mesures*. Cet article, évoquant le commerce local, a même fait l'objet d'un commentaire acerbe : «*On s'en fout, ils (les commerçants) ne votent pas à Faulquemont* », auxquels succédèrent des quolibets «*crever les pneus, écraser un Hérisson...*».

Dans l'article Lorsque l'adjoint à l'Animation, nous demandions à l'adjoint SERETTI de rembourser sur son indemnité mensuelle de 680,09 € les frais de la fête dite *Faul'Nuit d'Été* annulée par sa faute et non pour cause de pluie. Malgré l'absence d'alerte orange ce soir-là, fait dénoncé par le *Hérisson* et confirmé par les services préfectoraux, cet adjoint n'a toujours pas remboursé les Faulquinois (coût 2012 : plus de 4 200 €).

Dans le précédent numéro, nous évoquions des pratiques dignes de républiques bananières. En les dénonçant, nous pensions éradiquer le phénomène. Non, en fait le fléau semble s'étendre comme vous pourrez le découvrir dans ce nouveau numéro.

Initiatives : Nous évoquions déjà dans le précédent *Hérisson* ce magazine de désinformation ; Parmi les nombreuses informations relatives à notre commune, nous pouvons lire dans ce magazine celles que le Maire choisit d'apporter aux faulquinois. Si son choix porte sur certaines très intéressantes, force est de constater que d'autres tout aussi intéressantes ne font même pas l'objet d'une attention ne serait-ce que de quelques lignes dans ledit magazine.

Ce magazine pourtant sorti du porte-monnaie des Faulquinois (6200 € par Initiatives, pour 500 € pour le *Hérisson*), rédigé et mis en page par des élus, ferait-il l'objet de censures ? Ainsi, vous l'avez constaté, au terme de 5 années de mandature, vous n'avez rien lu dans *Initiatives* de ce que *LE Hérisson* vous a appris.

Un magazine où le nombre de photos des élus ne se compte plus, 92, excusez du peu, dont pour la dernière publication 26 clichés de Mr le Maire. Il aura fallu la menace d'une nouvelle saisie du tribunal pour qu'au bout de 5 ans, la photo de l'opposant BONNET soit ajoutée au moins dans la page réservée à l'expression des groupes politiques.

On peut affirmer que *LE Hérisson* est un magazine d'informations municipales qui s'étonne encore de ne pas trouver dans les pages d'*Initiatives* : «*Les condamnations du maire ; La présentation de la deuxième Association Culturelle et Culturelle Musulmane ...*».

La campagne a commencé, le candidat maire BIANCHIN court partout. Une autre liste aux couleurs de la nouvelle députée organise déjà ses réunions. Le premier est convaincu d'être réélu, convaincu que chaque poignée de mains est une voix pour lui.

Auparavant, il va devoir rendre des comptes aux faulquinoises et aux faulquinois, justifier la gestion, les pratiques et les mensonges qui furent les siens et que le *Hérisson* dénonce depuis plus de cinq ans.



Un élu colporte le bruit que «le conseiller municipal BONNET ne viendrait pas aux repas des Anciens, parce qu'il est contre cet évènement». Le *Hérisson* conseille à cet élu de relire notre numéro 7, message d'anciens, où le conseiller municipal BONNET indiquait les raisons de son absence.

Le conseiller BONNET n'a jamais été invité, et cela cet élu le sait. La campagne pour les prochaines municipales a bel et bien commencé.



Le maire hors la loi et le conseiller municipal procédurier ou l'histoire de 3 condamnations :

1^{ère} condamnation : Le lendemain des municipales, avec d'autres camarades, Patrick BONNET créait une association d'animation. Le maire voyant en celle-ci une association à but politique contre lui, a interdit au Président tout prêt de locaux, de matériel ainsi que toute manifestation sur le territoire de la commune. Saisi, **le Tribunal Administratif a condamné la commune** (*Jugement du 19/01/2011*).

2^{ème} condamnation : Sitôt élu, le maire a fait réviser le règlement intérieur, règlement portant sur le fonctionnement du conseil municipal. Certains points ne lui paraissant pas réglementaires, le conseiller municipal BONNET les a contestés avant de saisir **le Tribunal Administratif qui a condamné la commune** et a fait annuler plusieurs décisions (*Jugement du 19/01/2011*).

3^{ème} condamnation : Ne disposant d'informations suffisantes et précises pour voter deux points à l'ordre du jour du conseil municipal d'octobre 2009 et se voyant refuser ce droit à l'information par le maire, le conseiller municipal BONNET a saisi le Tribunal Administratif qui a rejeté sa requête. Le conseiller BONNET a fait appel auprès de **la Cour d'Appel Administrative (CAA) qui a condamné la commune** (*Jugement du 29/09/2011*).

3^{ème} condamnation confirmée : Le maire décide alors de se pourvoir en cassation et saisit le Conseil d'Etat pour faire annuler le jugement de la CAA. En n'admettant pas le pourvoi de la commune, **les Juges du Conseil d'Etat, ont ainsi confirmé la condamnation du maire par la Cour d'Appel Administrative** (*Jugement du 7/12/2012*).

Pas d'enrichissement : La commune, en plus de se remettre en conformité avec la loi, a été condamnée à verser la somme de 1 500 € au conseiller municipal BONNET. Celui-ci a décidé de reverser 600 € à deux associations caritatives locales après avoir déduit ses frais d'avocat.

Morale de cette histoire ? Lors d'un conseil municipal, monsieur BIANCHIN avait menacé le conseiller procédurier BONNET de faire savoir aux Faulquinois ce qu'avaient coûté à la commune les procédures dont il était à l'origine. Le maire a fini par se rétracter, car l'ensemble de ces procédures, d'un montant total de 11 898 €, a abouti à la condamnation du maire. **11 898 € qui auraient pu servir à ...**

Magasin U : Cette enseigne devrait voir le jour, rue de Créhange, non loin du futur lotissement, non loin du domicile d'un certain monsieur BIANCHIN.

Des propriétaires de parcelle de ce lotissement, mais également celui voisin *Des Vignes*, ont été désagréablement surpris d'apprendre la présence de cette grande surface aux portes de leur future maison de rêve : *crainte d'une importante circulation, de bruit des moteurs de voitures, de frigos, de climatisations, de camions de livraison*. Interpellé par l'un d'eux, le maire BIANCHIN a répondu : «*Je n'étais pas au courant*».

Ah, le beau mensonge que voilà, alors que tout Faulquemont savait l'arrivée de cette enseigne et ce depuis plus de dix ans ; le maire était alors adjoint aux travaux à cette époque.

Une station d'essence ? Selon la rumeur il n'y en aura pas, le maire BIANCHIN n'en voudrait pas. Pourquoi ?

Le sens des priorités : Mais pourquoi a-t-il fallu qu'il neige la veille du défilé de la Saint-Nicolas, le jour où monsieur BIANCHIN avait prévu de parader dans les rues de la ville ? Mais pourquoi a-t-il fallu qu'il neige le jour de la cérémonie des vœux ?



Vendredi 7 décembre 2012, les intempéries étaient telles que même la distribution des nouvelles poubelles a été interrompue l'après-midi. Mais fi de la neige, les trottoirs et les rues ne seront ni dégagés, ni salés, le lendemain était prévu le défilé de la Saint-Nicolas, les services techniques ont reçu l'ordre de poursuivre l'accrochage des illuminations de Noël, l'installation des sapins dans les rues de la ville. Pendant ce temps, dans la commune voisine leurs homologues déneigeaient rues et trottoirs.

Mercredi 16 janvier 2013, les médias nous avaient prévenus, il a neigé sur la Lorraine, même à Faulquemont ...où pas une rue n'a été dégagée, que dire alors des trottoirs !

Le lendemain, Jeudi 17 janvier 2013, le froid s'installe avec des températures annoncées jusqu'à moins 15. A Faulquemont chaussées et trottoirs sont toujours aussi blancs et ... glissants. Le soir ont lieu les Vœux du maire, priorité aux Vœux, «*les Faulquinois comprendront*». Le personnel technique est affecté à la préparation de cette cérémonie, le «*parking*» lui par contre est déneigé.

Dimanche 20 janvier 2013, l'alerte orange, qui prévoit neige et verglas, est lancée depuis la veille au niveau national sur 52 départements, dont la Moselle. A Faulquemont, une chape de glace recouvre les rues et les trottoirs rendant dangereux tout déplacement des piétons et des voitures. Rien ne sera dégagé.

Lundi 21 janvier 2013 : Rues et trottoirs sont toujours aussi verglacés, la neige s'ajoute. Rien ne sera dégagé.

Dans ces circonstances, tout le personnel technique ne devrait-il pas être à pied d'œuvre pour dégager les rues et trottoirs ? Le budget heures supplémentaires ne devrait-il pas servir à cela ...

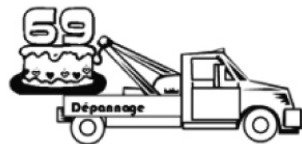
Au lieu de servir à la mise en place des décorations de Noël, jusqu'à 22h certains jours de semaine, certains dimanches matins, le jour de la Toussaint... ?

Mais où était passé l'adjoint PIZZOL chargé de la sécurité ? Ne devait-il pas être le premier sur les lieux ? Ne perçoit-il pas une indemnité mensuelle de 680,09 € payée par les Faulquinois ?



La grenouille qui veut se faire plus grosse que le bœuf : Pour son projet d'école de musique à 4 millions d'euros (26 240 000 francs), monsieur BIANCHIN se vantait d'obtenir des subventions en jouant la carte métropolitaine, un territoire de Thionville à Epinal en passant par Metz Nancy. Seulement le comité chargé de l'instruction de ce dossier ne s'en est pas laissé raconter en conseillant au maire de revoir son projet à l'échelle communale. En attendant son projet a déjà coûté plus de 22 000 € en différentes études.

BB fête ses 69 ans ! Du coup nous revoilà à reparler de cette cérémonie des vœux qui, selon le maire, s'adresse aux Faulquinois. Seulement, si on enlève toutes les personnes invitées privilégiées, des représentants d'associations, cela ne fait pas beaucoup de Faulquinois venus fêter l'anniversaire de monsieur BIANCHIN. Et oui, car monsieur BIANCHIN avait réussi à faire coïncider le jour de ses 69 ans avec la cérémonie des vœux.



Extraits de ses vœux 2013 : le maire est en campagne électorale : Une fois de plus, dans ses éloges, votre maire a eu le culot de faire sien ce qui n'est pas à lui : ainsi s'est-il approprié la reconstruction du Collège, la construction d'une maison relais pour adultes autistes, le parking de la gare, la construction de logements, d'un supermarché, autant de projets privés ou non pour lesquels **lui et son équipe n'y sont absolument pour rien.**

Il a parlé de l'emploi, indiquant «une dizaine d'emplois en plus sur les zones d'activités, la création de 4 postes d'Emploi Avenir, la poursuite de ses efforts effectués en direction de notre jeunesse». A ce sujet, le *Hérisson* vous invite à lire les articles EMPLOIS ... et suivants dans ce numéro.

Il a même osé parler d'un centre-ville attractif, d'un centre-ville fort. Il a parlé des **taux d'impositions** inchangés, oubliant de parler de l'**augmentation** du prix de l'eau, des poubelles... N'est-il pas vice-président des deux organismes qui en ont la gestion (SEBVF, DUF)?

Le rédacteur du discours du maire cite deux auteurs. Connaîtrait-il par hasard l'auteur de ces paroles «*Dites leur ce qu'ils ont envie d'entendre ; Promettez leur tout ce qu'ils veulent ; Une fois élu on fera ce que l'on voudra ; Ils n'ont pas besoin de vous, ils ont besoin d'espoir. Faites courir des rumeurs sur les candidats de l'équipe adverse, le temps que tout cela soit tiré au clair, les commérages auront fait leur boulot*».

La CAF a retiré l'agrément à l'ASBH situé au centre social du Bas Steinbesch. Interrogé lors du conseil municipal d'octobre, le maire nie. Son mensonge ne figure pas sur le compte-rendu de ce conseil.

La CAF confirme ; le maire BIANCHIN a menti : La CAF a confirmé au *Hérisson* avoir retiré l'agrément du centre social de l'ASBH, ajoutant que le maire était **FORCÉMENT** averti car la Commune a signé un Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) avec pour opérateur l'ASBH.

Pourquoi la CAF a-t-elle retiré l'agrément à l'ASBH ? Serait-ce la raison de la mise en place d'une nouvelle directrice ? Pas d'agrément, signifierait donc que l'ASBH a perdu la somme de 38 700 € attendue de la CAF ? Qui va les lui donner ? Les faulquinois ?

Vos élus auraient-ils oublié qu'en 4 ans les dépenses nettes de la commune pour l'ASBH se sont montées à 278 570 € (1 827 299 francs), la participation de la CAF de la Moselle étant de 95 755 € pour la même période ?

Ces élus auraient-ils oublié qu'ils ont accepté pour l'année 2012, de verser à l'ASBH la somme de 80 000 € ? Ces élus auraient-ils oublié qu'ils ont voté en mars 2012 le versement à l'ASBH de la somme de 107 000 € aux titres de frais de fonctionnement et d'animation à l'ASBH ?

Parce que les sommes versées à l'ASBH sont prises sur leur budget communal, les Faulquinois et les Faulquinoises ont droit de connaître les raisons de ce retrait d'agrément.

Tri sélectif nouvelle version : Vous êtes nombreux à regretter la version précédente, aussi le *Hérisson* a accepté de consacrer quelques lignes à cette version imposée. Trois réunions ont eu lieu à Faulquemont pour nous apprendre comment utiliser ce nouveau mode de tri.

On ne refuse rien à une jolie dame : L'intervenante de la société de collecte n'ayant eu pour mission que de nous apprendre à trier, les questions relatives au coût, aux raisons de ce changement étaient proscrites de ces réunions. Ainsi dès la première réunion, l'intervenante a demandé au maire présent, d'intervenir pour faire taire une personne qui osait par ses questions perturber une présentation chronométrée.

D'autre part, on a refusé la parole à un Faulquinois qui a interpellé le maire à l'issue du conseil de décembre, la séance était pourtant levée.

Les raisons de cette colère, on la retrouve parmi tous les mécontents de ce tri que l'on nous a imposé. Interpellé sur ce choix, le maire a eu le culot de répondre «*Je n'y suis pour rien*». Encore une phrase qu'il faudra lui rappeler le moment venu avec «*ce n'est pas moi, c'est la faute des autres*».

Réponse étonnante, cette décision n'a-t-elle pas été prise au niveau du District ? Lui qui ne cesse de répéter qu'il en est le premier vice-président. Le Président du DUF ne lui aurait-il pas demandé son avis ? Qui peut croire en cela ?

Comme plusieurs d'entre vous l'ont fait si justement remarquer, ne pouvait-on pas demander l'avis des habitants de Faulquemont, du DUF ?

Malgré la décision prise dans les hautes instances districales, qu'est-ce qui empêchait le maire d'organiser une réunion quelques mois plus tôt pour expliquer les raisons de ce choix, ce qui allait changer, le coût ?

Ce qui change : aujourd'hui, c'est une collecte par semaine au lieu de 2 ; Aujourd'hui c'est une collecte du verre par mois au lieu de 4.

Questions et remarques faulquinoises : Que fait-on si un bac à verre ne suffit pas ? N'est-ce pas malsain de connaître le contenu d'un mois du bac à verre de son voisin ? Une famille de 4 personnes n'a pas les mêmes quantités de déchets qu'une autre famille de 4 personnes ; Les sacs sont trop petits, la poubelle également ; Des déchets ne peuvent être conservés une semaine sans « sentir » ; Les sacs deviendront-ils payants à terme ? Allons-nous payer moins cher avec un ramassage réduit à minima ? Allons-nous payer moins cher avec la transformation de nos déchets en engrais et en bio carburant ? Allons-nous payer moins cher pour les collectes non réalisées pour cause de rues rendues impraticables par la neige et le verglas ? La société d'exploitation reversera-t-elle des dividendes au DUF pour l'exploitation de nos déchets ? Si, oui une partie sera-t-elle déduite des factures de collecte ? Si non, pourquoi ?

Que faut-il penser de la collecte des ordures ménagères, constatée par des Faulquinois ? Une benne commune est réservée à l'ensemble des déchets, les sacs de couleurs différentes sont déversés puis éventrés par un système mécanique non approprié au tri sélectif ! Il est à déplorer que parfois les verres basculent dans cette benne commune. Le tri sélectif ne serait-il prévu que pour un nombre restreint de collectes ? Ne s'agirait-il pas de nous convaincre d'un pseudo geste écologiste ?

Vous voyez monsieur BIANCHIN, maire de Faulquemont, premier vice-président du District Urbain de Faulquemont, il suffisait de communiquer avec vos administrés pour que Le *Hérisson* ne consacre pas ces quelques lignes qui, je le sens, vont vous irriter. N'est-ce pas vous qui faites l'apologie du mot communication dans votre édito du site internet de la commune ?

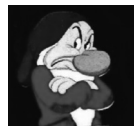
Son village de Noël sur la place du Marché loué à un artiste du coin, a coûté environ 7 500 €. Que l'artiste soit un copain de classe du maire, n'a en rien motivé ce choix.

Aurait-il peur des Faulquinois (es) ? Dans son édito du site Internet de la ville, le maire se vante « *Nous nous efforçons d'être plus proches de vous et nous emploierons pour ce faire tous les moyens humains... nos rencontres futures...* ». En 5 ans, il n'a **JAMAIS** organisé de réunions publiques.

Créanto bis, encore : Une ministre dans la ville : La Ministre de la Culture viendrait pour l'inauguration de ce Créanto bis. Nous devons nous souvenir de ses propos parus récemment dans la presse : *« En crise, la culture doit aussi participer à l'effort des finances publiques. Il faut en finir avec cette vision de la culture liée à de grands travaux et à des dépenses somptuaires »*.

En ces périodes de crise et d'austérité, alors qu'il est demandé à chacun de faire des efforts, alors qu'il nous est prédit des hausses d'impôts considérables, la Ministre pourra mesurer comment sont dilapidés les deniers publics avec ce second Créanto ; des sommes folles, qui avoisinent les 3 millions d'euros. Le concert de jazz prévu pour l'accueillir aurait-il pour but de détourner son attention sur le coût et l'opportunité d'une structure à quelques kilomètres d'une autre similaire ?

Toujours et encore plus cher : Afin de diminuer le coût de ce Créanto Bis, des factures ont été et seront ventilées sur d'autres comptes. Ainsi en est-il des travaux de plusieurs rues, dont la rue de la République, refaite pourtant il y a seulement 8 ans, mais bonne à refaire car malmenée pour la réalisation de ce monument.



Le maire délégué de Chémery n'est pas content du dernier numéro du *Hérisson*. Par un courrier il accuse ce périodique de mensonges et de manquements au respect, estimant que *« son honneur, ses proches ont été blessés »*. Si c'était le cas, l'équipe du *Hérisson* présenterait ses excuses. Le Maire délégué de Chémery nous a demandé un droit de réponse sur 3 points.

Point un, concernant la cérémonie des vœux à Chémery, dans son courrier, le Mécontent de Chémery nous indique *« que depuis qu'il a été élu en 2008, il n'y a jamais eu de cérémonie de vœux à Chémery, mais ... un pot de l'amitié payé par lui-même »*. Le Maire délégué de Chémery ne lit donc pas les articles de la presse locale, qu'il invite pourtant chaque année à cette cérémonie de vœux ?

Dans ses colonnes, le Républicain-Lorrain (14 janvier 2011, 21 janvier 2012, 8 janvier 2013) a couvert, avec photos des uns et des autres, **les cérémonies de vœux** organisées à Chémery auxquelles ont participé le Maire et le Directeur Général et des Services de Faulquemont.

Quoi qu'en dise le Chagriné de Chémery, *Le Hérisson*, à l'instar des auteurs et des lecteurs de cette presse, n'a pas vu un pot de l'amitié mais bien **une cérémonie de vœux officielle** du Maire délégué de Chémery.

Point deux, concernant les sanitaires du plan d'eau de Chémery, le Fâché de Chémery reproche au conseiller municipal BONNET d'avoir voté contre ces travaux. Peut-être aurait-il dû être plus attentif lors du conseil municipal du 29 mars 2012 ou relire l'article du *Hérisson* N° 8 *Les WC sont au fond de la cour* ; le conseiller municipal BONNET y expliquait les raisons de son vote : *« les travaux de sanitaires doivent se faire sur les deux plans d'eau, celui de Faulquemont et celui de Chémery »*.

Que les demandes de travaux de sanitaires au plan d'eau de Faulquemont aient été rejetées parce que le Président de cette association n'était pas sur la bonne liste, n'a pas ému le Malheureux de Chémery qui pourtant perçoit tous les mois la somme 525,22 € de la commune de Faulquemont.

Le 3^{ème} point de mécontentement de cet élu reprochait au *Hérisson* de mettre la commune associée de Chémery au même niveau qu'un quartier de Faulquemont. Lol.

A la fin de son courrier, le Malcontent de Chémery rappelle que les élus devaient *« à leurs administrés sérénité, vérité et respect »*. Autant de mots qui pourtant ne résonnent pas avec désinformation, servilité. Le respect n'est-il justement pas de dire la vérité à ceux qui nous ont élus ? De dénoncer les pratiques locales ? Ce que *Le Hérisson* fait.

Le Hérisson invite les administrés Faulquinois (es) et Chémérois (es) à prendre connaissance des comptes-rendus des conseils municipaux. Peut-être seront-ils surpris de lire que le Maire délégué de Chémery, comme tous les autres élus présents, approuve l'ensemble des décisions prises en conseil municipal et ce malgré les remarques, les interrogations, les anomalies relevées par le conseiller municipal BONNET ?

Le Hérisson ne saurait que conseiller à cet élu un peu plus d'autonomie, d'indépendance, plutôt que de répondre à ses administrés : *« il faut que je demande d'abord à Bruno »*. Mais qui est ce Bruno dont-il parle ?

1^{er} janvier 2012, ainsi que vous l'annonçait *Le Hérisson* dans son précédent numéro, un jeu de chaises musicales a eu lieu au sein du Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont (SEBVF). L'adjoint MILAZZO ayant démissionné, c'est l'adjoint aux finances BLANCHARD qui l'a remplacé.

Six mois plus tard, ce dernier est élu président de ce syndicat. Personne n'est dupe, la démission du premier n'avait-elle pas pour but de laisser la place au second ? A-t-on jamais vu une promotion se faire aussi vite ? Serait-ce pour ses talents de gestionnaire que monsieur BLANCHARD a été « mis en place » ?

Une place en or toutefois, puisque le temps de signer quelques courriers, monsieur BLANCHARD percevrait l'indemnité de 972 € par mois, laquelle se cumule avec celle d'adjoint à Faulquemont, 680 € ; soit un total de 1 652 €. Un nouvel emploi qui tombe à point, à quelques mètres de son domicile et à quelques temps de sa retraite.



FINANCES :

Une nouvelle fois sur la proposition de l'adjoint BLANCHARD, les élus ont voté pour que la commune se porte caution pour deux prêts d'un montant total de 1 767 324 € (11 592 885 francs) à une société immobilière. Cette décision a été prise malgré la nouvelle mise en garde du conseiller BONNET sachant qu'en cas de défaillance de l'entreprise, la commune, donc les Faulquinois, devront payer. Une telle décision ne semble-t-elle pas **irresponsable** ?

Selon le Code des marchés publics, les élus ont adopté que :

- 1^{ère} procédure : Toute facture d'un montant supérieur à 1 000 € HT devra seulement comporter la signature obligatoire du maire, d'un adjoint ou du directeur général et des services ;
- 2^{ème} procédure : Toute facture de 4 001 € à 15 000 € HT, fera l'objet d'une lettre de commande après mise en concurrence libre (2 à 3 demandes de devis minimum) ;
- 3^{ème} procédure : Toute facture de 15 001 € à 90 000 € HT, fera l'objet d'une publicité qui variera selon la nature de la prestation à effectuer et publication sur le site internet spécialisé dans les marchés sécurisés.

Il existe encore une procédure encore plus complexe pour un montant plus élevé.

Pourquoi ce rappel du code ? Parce que la loi interdit la pratique dite du « saucissonnage » qui consiste à scinder un marché important de telle sorte que la mise en concurrence des entreprises ne soit plus obligatoire.

Ainsi, en demandant un devis dont le montant est compris dans une fourchette de 1 à 4000 €, le maire BIANCHIN ne décide-t-il pas seul de l'entreprise avec laquelle il souhaite travailler ? Alors que le montant des sommes cumulées sur une année à une même entreprise devrait permettre de faire jouer la concurrence avec d'autres.

Avec cet exemple, la démonstration paraîtra plus claire : en 2011, la même entreprise s'est vu attribuer pour 26 944 € de travaux en 5 factures de 1824 €, 3284 €, 5248 €, 5932 €, 10 656 € ; 18 000 € en 2012 en 6 factures. Les sommes cumulées (26 944 €, 18 000 €) ne devaient-elles pas faire l'objet de la 3^{ème} procédure, qui ne dépend donc pas du choix du seul maire ? Ne serions-nous pas en face d'une pratique de « saucissonnage » ?



EMPLOIS :

Des économies sur le dos des jeunes : Le maire s'enorgueillit d'avoir signé les premiers emplois Avenir du coin. Ces emplois Avenir sont censés être une lueur d'espoir pour les jeunes de 16 à 25 ans, sans diplôme ni qualification, touchés par le chômage. L'emploi d'Avenir se révèle financièrement avantageux pour la commune puisque l'Etat prend à sa charge 75% du salaire et des charges ainsi que la formation du jeune bénéficiaire du contrat.

Comment ont-ils fait des économies sur le dos des Jeunes ? Cette équipe a d'abord supprimé 4 des 13 contrats Aidés de la commune portant le nombre de ceux-ci à 9. Les 4 contrats Aidés supprimés ont été transformés en 4 emplois Avenirs plus économiques pour les raisons expliquées dans le chapitre au-dessus. 13 contrats Aidés moins 4 contrats Aidés plus 4 contrats Avenirs, ne font toujours que 13 emplois pour les jeunes Faulquinois.

Encore une contrevérité du maire : Un journal titrait récemment un de ses articles « 23% des 16-25 ans vivent sous le seuil de pauvreté.. ». Alors que le taux de chômeurs atteint des chiffres record, les jeunes Faulquinois (es) doivent savoir qu'il n'y a donc pas eu de nouveaux emplois créés pour eux à Faulquemont, contrairement aux déclarations du maire BIANCHIN (voir article «*Parce que Faulquemont*»).

Il y en aurait eu si, aux 13 contrats Aidés existants, s'étaient ajoutés les 4 emplois Avenirs, créant ainsi 17 emplois qui auraient été un vrai geste de solidarité. Rendez-vous est donné aux jeunes aux élections municipales de mars 2014.

Par contre ces élus regardent-ils à la dépense lorsqu'il s'agit de recruter un nouveau chef de services techniques aux frais des Faulquinois ? Cette embauche était-elle nécessaire alors que les prédécesseurs sont toujours en place ? **Coût annuel : plus de 35 000 €.**

Par contre ces élus regardent-ils à la dépense lorsqu'il s'agit de recruter pour leur Créanto Bis une directrice à plein temps dont la rémunération est prise également sur le budget de la commune ? A cette directrice, un mois à peine après son embauche, ces mêmes élus ont accordé une prime mensuelle.

Ne devrions-nous pas nous interroger sur ce recrutement, d'autant plus que la directrice embauchée n'a jamais occupé ce type de fonction et pourtant ! Sans formation ni diplôme de bibliothécaire elle est déjà DIRECTRICE !

Le maire BIANCHIN met en avant son emploi au « Conseil Général ». Même cela est surprenant lorsque l'on sait que celle-ci n'a fait qu'un bref passage au sein de cette administration.

Pourquoi cette publicité n'a pas été relayée dans *Initiatives* ? Sur le prompteur de la place du Marché ? Ce poste n'aurait-il pas convenu à des Faulquinois (es) qui auraient peut-être postulé ?

Si ce nouveau poste était réellement nécessaire, la bibliothèque n'était-elle pas déjà gérée par un agent communal depuis plusieurs années ? N'est ce pas l'adjoint BLANCHARD, lors du conseil de février 2013, qui a déclaré qu'il fallait privilégier les Faulquinois (*voir à ce sujet l'article Six mois après être élu président du SEBVF*)

Cette recherche de personnels si elle obéit à des règles de recrutement, empêchait-elle la publicité locale afin d'attirer l'attention des Faulquinois ? 60 semaines ont été nécessaires pour construire ce second Créanto et seulement quelques semaines pour rechercher une bibliothécaire **Le poste était-il déjà promis ?**

Sachant que cette embauche ferait polémique, le maire BIANCHIN a indiqué que cette directrice a été recrutée en collaboration avec les services de la DRAC et du Département. Seulement les services cités ne donnant qu'un avis, même défavorable, le maire peut passer outre. Il a fait le choix de cette nouvelle directrice, c'est dans ses attributions.



Une information parvient au *Hérisson*. Ce message nous l'attendions, tellement ce recrutement nous semblait suspect. D'après les sites internet (*Facebook et autres réseaux sociaux*) **la nouvelle directrice est ... l'épouse du Directeur Commercial de la société « Déclic Communication ».**

Mais si, vous connaissez cette entreprise : Le *guide pratique* de la commune que vous avez reçu dans votre boîte aux lettres en janvier n'a-t-il pas été conçu par cette société, dont le mari de la nouvelle directrice-bibliothécaire de ce second Créanto est le directeur commercial ?

Mais si, vous connaissez cette entreprise : Le magazine communal *Initiatives* n'est-il pas conçu par cette société, dont le mari de la nouvelle directrice-bibliothécaire de ce second Créanto est le directeur commercial ?

Mais si, vous connaissez cette entreprise : Le *bulletin de campagne* de monsieur BIANCHIN n'a-t-il pas été conçu par cette société, dont le mari de la nouvelle directrice-bibliothécaire de ce second Créanto est le directeur commercial ?

Mais si, vous connaissez cette société : son nom n'est-il pas inscrit en toutes lettres sous la photo du maire dans son édito Internet ?

Mais si, vous connaissez cette entreprise : La commune (donc vous) n'a-t-elle pas payé entre 2010 et 2012 la somme de 54 000 € à cette société dont le mari de la nouvelle directrice-bibliothécaire de ce second Créanto est le directeur commercial ?

Lors du dernier conseil municipal, le conseiller BONNET a interpellé le maire BIANCHIN s'opposant à l'octroi d'une prime mensuelle à cette nouvelle directrice bibliothécaire de ce second Créanto après seulement un mois de présence. Le maire a déclaré « **je ne l'ai pas pistonnée, je ne pratique pas cela** », se gardant bien d'avouer que la nouvelle directrice-bibliothécaire était l'épouse du directeur commercial de la société Déclic.

Monsieur BIANCHIN persistez-vous à dire aux Faulquinois et aux Faulquinoises que vous ne connaissiez pas la nouvelle directrice-bibliothécaire de ce second Créanto que vous venez d'embaucher, dont le mari est le directeur commercial de cette société ?

Alors, PISTON ou pas PISTON ? Les Faulquinoises et Faulquinois en jugeront.

Six mois après être élu président du SEBVF, l'adjoint aux finances BLANCHARD a embauché un nouvel employé au sein du syndicat des eaux. Ce nouvel employé n'était pas demandeur d'emploi, son embauche est-elle un pur hasard ?

Nous pourrions dire oui, si nous ne savions pas que le nouvel employé est le mari d'une conseillère municipale sur la même liste municipale que le nouveau patron du syndicat des eaux. Le conseiller BONNET a rencontré cette conseillère municipale qui lui a assuré « *n'être pour rien dans cette embauche* » ajoutant que « *son mari n'avait pas à être dans les colonnes du Hérisson* ». Soit, mais si cette embauche n'avait pas été évoquée lors du dernier conseil municipal, le *Hérisson* n'en aurait pas parlé dans ses lignes.

Evoquant cette embauche lors du conseil du 7 février 2013, l'adjoint BLANCHARD indiquait que sur 11 candidats « *le meilleur profil de poste était le mari de cette conseillère municipale* » complétant son propos par « *il faut utiliser les compétences que l'on a sur place* ». Pourquoi alors ne pas avoir appliqué ce même raisonnement au poste de directrice bibliothécaire du Créanto Bis ?

Le président BLANCHARD devait-il privilégier quelqu'un de Faulquemont, quand on sait que le syndicat des eaux couvre 84 communes et que parmi les 11 candidats 7 habitent l'une de ces 84 communes ? On retiendra que le maire BIANCHIN est également un des vice-présidents de ce syndicat.

Le Hérisson tient à préciser que pour les articles ci-dessus, il n'a ni griefs ni affinités envers ces personnels « chef des services techniques, directrice de bibliothèque, personnel SEBVF », ne connaissant ni les uns, ni les autres. C'est peut-être là que se situe la différence entre *Le Hérisson* et ces élus.

Information de dernière minute : Un personnel administratif en poste à la mairie devrait faire valoir ses droits à la retraite d'ici quelque temps. Un poste serait donc à pourvoir ? Les personnes intéressées peuvent se présenter en mairie avec un CV. Pourquoi ne pas déposer en même temps une copie de votre CV dans la boîte aux lettres du *Hérisson* en indiquant la date de dépôt en mairie ?

Parce que Faulquemont a vu sa population augmenter de 39 personnes, interrogé par la presse sur ce semblant d'attrait pour Faulquemont (*RL du 3/02/2013*), le maire BIANCHIN a osé affirmer « *c'est parce que nous n'avons pas perdu d'emploi* ». Monsieur BIANCHIN **ment** à la presse, car en terme d'emplois :

Au 31 mars 2008, lors de son installation, cette équipe municipale recensait 231 demandeurs d'emplois à Faulquemont. Au 31 août 2012, soit 4 ans plus tard, Faulquemont est passé à 349 demandeurs d'emplois **soit 118 personnes de plus, soit plus de 50% de chômeurs en plus** (*En France, le taux de chômage est d'environ 10 % de la population active*).



Parce qu'ils ne viennent plus aux réunions du conseil municipal, le Conseiller Municipal BONNET a écrit aux conseillers BECK (17 absences **consécutives** depuis mai 2010), DROUET (11 absences **consécutives** depuis avril 2011), LAFITTE (20 absences **consécutives** depuis décembre 2009), rappelant également que chacun étaient membres de commissions (BECK 6, DROUET 5, LAFITTE 6).

Dans ce courrier le Conseiller BONNET s'interrogeait sur les raisons de ces absences et sur des propos tenus semble-t-il par les intéressés : « *de toute façon, tout est déjà décidé d'avance* ». Monsieur BONNET ajoutait encore « *... votre absence, même si elle est justifiée par un désaccord avec la politique conduite par le maire actuel, ne fait que cautionner cette politique* ».

Le Conseiller BONNET leur proposait soit de quitter cette équipe en se déclarant opposant, soit de démissionner en expliquant leurs raisons par respect pour ceux qui les ont élus ... et concluant sur ces mots « *vous ne pouvez pas continuer à siéger en vous excusant de ne pouvoir venir et en donnant procuration* ».

Messieurs BECK, DROUET et LAFITTE ont répondu au conseiller BONNET, en demandant la publication de leur courrier dans *Le Hérisson*. Si leur courrier avait apporté des éléments de réponse aux interrogations des Faulquinois sur leurs absences, *Le Hérisson* n'aurait pas manqué de le faire.

Que dit leur courrier : que Patrick BONNET a été absent lui aussi, mais cela les Faulquinois le savent (*voir Hérisson N° 8*) ; que Patrick BONNET ne siégeait dans aucune commission, mais cela les Faulquinois le savent également (*voir compte-rendu du conseil du 3 avril 2008 et Hérisson N° 1*).

On pourra constater que finalement les *trois défaillants à leur devoirs d'élu* ont justifié leur absence par « **Nous n'avons pas de compte à vous rendre** » ce qu'apprécieront les Faulquinois (es) qui les ont élus.

Dans leur courrier, les 3 disparus des conseils et de 17 commissions ont déclaré également « *Nous sommes en relation régulière avec des membres de l'équipe, totalement solidaire de cette équipe au sein de laquelle le débat est permanent et qui fait avancer notre ville démocratiquement* ».

Comprenne qui pourra : Même si ces trois conseillers sont soi-disant « *en relation régulière et sont solidaires de l'équipe en place* », les Faulquinois (es) ne comprennent pas les raisons de leurs absences aux commissions et aux conseils, d'autant plus, que lors du dernier conseil municipal, **une nouvelle fois absents**, les conseillers BECK, DROUET, LAFITTE ont courageusement demandé au maire que soit lue leur réponse **qui n'en apporte pas**.

la Gazette du Hérisson

11, rue de la République - 57380 Faulquemont

Tél : 06.77.51.85.64

E-mail : leherissonfaulquinois@yahoo.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

